

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2018)
Heft: 4

Artikel: Quelques mots sur Carl Schmitt
Autor: Karrer, Matthieu
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-823391>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Stratégie

Quelques mots sur Carl Schmitt

Matthieu Karrer

Etudiant en MAS en Sécurité globale et résolution des conflits, Université de Genève

La grande question de Carl Schmitt: qu'est-ce qu'un ennemi? Tout d'abord, il distingue l'ennemi personnel (*inimicus*) de l'ennemi public (*hostis*). L'*inimicus* obtient le pardon, mais pas l'*hostis*. Ce dernier relève du politique. Il n'a pas à être pardonné. Il n'est pas non plus jugé comme un criminel. Un traité de paix suffit pour s'accorder à nouveau avec lui. Nous allons maintenant nous intéresser essentiellement à l'ennemi en tant qu'*hostis*.

Qui désigne l'ennemi? Le politique. Lui seul dispose de ce pouvoir. La vision schmittienne du politique inclut la notion de conflit. Nous sommes donc loin d'une vision pacifiée de la vie sociale. Schmitt était-il belliqueux? Pas du tout. Très loin de lui l'idée que la guerre puisse être vécue comme une expérience intérieure comme le jugeait Ernst Jünger. Schmitt était un juriste, un théoricien et non un homme d'action. La question de l'ennemi lui était centrale et nous verrons à quel point elle reste d'actualité. Le cas de la Suisse est intéressant à plus d'un titre. Nous avons toujours été entourés de voisins puissants qui se sont disputés au cours des siècles des territoires et du pouvoir. A l'issue du traité de Westphalie, les puissances européennes ont reconnu notre indépendance. Tant mieux! C'est une excellente issue pour un petit pays faible. Mais quel système permet de reconnaître la légitimité de la neutralité d'un tiers? Schmitt répond à cette question: le *jus publicum europeaeum*. Chaque puissance est souveraine jusque dans la guerre. Autrement dit, chaque souverain reconnaît la légitimité des autres souverains. L'enjeu de la guerre ne peut donc plus être l'annihilation d'un des leurs, mais plutôt un remaniement du territoire, des ressources et du pouvoir. Un tel dispositif comprend aussi l'existence de souverain neutre. Rester en dehors du conflit est un choix politique aussi légitime que de rejoindre le conflit dans un des camps. Le *jus publicum europeaeum* fut le fruit d'une longue maturation. Mais qu'y avait-il auparavant? L'antique *respublica christiana*. Les puissances chrétiennes se reconnaissaient entre elles

comme telles. Elles se faisaient la guerre pour toute sorte de raison, mais certainement pas pour annihiler d'autres chrétiens (inimitié limitée). Cependant, cette disposition ne s'appliquait pas aux païens. Bien au contraire, l'inimitié était sans limites. Il fallait détruire l'infidèle ou le convertir!

Le *jus publicum europeaeum* a produit la guerre réglée. Les Etats se battent entre eux jusqu'à ce qu'un traité de paix, une décision politique, y mette fin. La défaite est considérée comme châtement suffisant pour le vaincu. Les problèmes apparaissent quand une puissance est emportée par un élan voulant changer la nature des autres puissances. Parmi les retombées de la Révolution française, l'une d'elles était d'apporter la révolution dans toute l'Europe. Les vieilles monarchies devaient être remplacées. Ensuite, la conscription rendait les armées potentiellement infinies. Napoléon s'en est bien servi. Il ne s'est pas contenté d'être le premier des Français, mais le premier des Européens. Son Empire n'a pas les mêmes limites que ceux d'un Etat classique. Il est toujours en expansion. Son armée, il la puisait dans tout le pays. Chacun pouvait être appelé. Un tel dispositif s'éloigne de la notion de guerre réglée visant une limitation des moyens et des formes. Les prémisses de la guerre totale étaient posées.

La Première Guerre mondiale fut un tournant dans l'histoire de l'humanité. Jamais jusque-là, un conflit fut aussi mobilisateur et meurtrier. L'artillerie et les mitrailleuses furent les reines de la bataille. Le gros œuvre a réduit le soldat à sa plus simple expression: de la chair à canon. Plus jamais ça! Que faire pour éviter une telle guerre à l'avenir? Il suffit de rendre la guerre illégale et criminelle. Le pacte de Briand-Kellogg signé en 1928 par 63 pays condamne « le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux et y (les 63 pays) renoncent en tant qu'instrument de politique nationale dans leurs relations mutuelles ». L'idée n'est pas nouvelle.

Le grand philosophe Kant exposait les conditions pour établir la paix perpétuelle. L'une d'elles était de supprimer les armées permanentes. D'un autre bord, les libéraux espéraient beaucoup du « doux commerce » comme facteur de paix. Le traité de Versailles a engagé le retour de la guerre juste et des doctrines morales. Le statut de vaincu n'est plus suffisant en soi. L'Allemagne doit encore payer un tribut très lourd envers l'Entente. La guerre ne peut être déclarée que pour défendre une cause universelle comme la liberté, les droits de l'Homme etc. Selon Carl Schmitt « *le monde politique n'est pas un universum, mais un pluriversum*¹ ».

Le génocide juif durant la Seconde Guerre mondiale et le pouvoir de destruction absolue de l'arme nucléaire furent un tournant sans précédent. Il fallait à tout prix protéger les minorités et empêcher les Etats de plonger une nouvelle fois dans une guerre totale signant la fin de l'humanité. Le retour à des concepts universels comme l'humanité, les droits de l'Homme, les droits de la guerre, permettent de définir des violations d'une gravité particulière. Cependant, Carl Schmitt dit que nous ne pouvons faire la paix qu'avec un ennemi reconnu. Que se passe-t-il si cet ennemi est considéré comme un criminel ? Peut-on signer un traité de paix avec lui ? Non, car le crime doit disparaître et le criminel condamné. Les frontières entre les affaires intérieures et extérieures s'estompent. Les actions militaires se confondent en des actions de police. Un crime se combat jusqu'au bout. Il faut traquer le criminel par-delà les océans s'il le faut. Ces actions deviennent en quelque sorte sans limites. Un autre problème est que des concepts comme l'humanité, les droits de l'Homme, etc. peuvent devenir des instruments idéologiques et d'expansion impérialiste. Il est possible de déclarer la guerre à celui qui est en dehors de « l'humanité ». La lutte au nom du bien autorise l'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, des restrictions de liberté et bien d'autres choses.

Le retour de la « guerre juste » est-il le garant de notre longue paix en Europe ? Non à en croire Martin Van Creveld. Il nous a dit récemment que le parapluie nucléaire fut la plus belle chose qui soit advenue à l'humanité. Depuis, les grandes puissances sont forcées à la paix. Cependant, la guerre se poursuit dans l'état de paix. Le terrorisme en est probablement une expression. Le partisan et le terroriste global

Historiquement, en 1790, les révolutionnaires ont mis en place la « Terreur », un régime légal, pour combattre leurs opposants politiques. Le « terroriste » était le combattant régulier, légal (que l'on peut trouver illégitime), appelé à appliquer la terreur au nom de l'Etat qui a le monopole de la violence. Cependant, son utilisation transforme l'Etat en Etat totalitaire. De plus, la levée en masse du citoyen soldat (milicien) animé par la volonté de libérer les peuples soumis de toute l'Europe a créé la Première Guerre totale. Les autres Etats souverains ne sont plus

considérés comme tels. Il n'y a donc plus de négociation possible. C'est la rupture avec la guerre réglée.

C'est seulement au cours du XIX siècle que la terreur (qui relève de l'Etat totalitaire) se dissocie du terroriste. Celui-ci devient un combattant irrégulier et illégal, menant des actions illégales qu'il estime légitimes.

Carl Schmitt considère que l'Etat et la politique ne vont pas nécessairement de pair. Un partisan (qui est un combattant irrégulier) mène une lutte politique au sens large. Il a une conscience très aiguë de l'ennemi, mais qui n'est pas forcément celle définie par l'Etat. Parfois, c'est l'Etat lui-même qui est l'ennemi désigné du partisan².

Carl Schmitt distingue deux types de partisans. Celui qui mène des guérillas, comme ce fut le cas des Espagnols luttant contre les armées napoléoniennes ; et celui qui mène un combat révolutionnaire moderne comme firent les activistes révolutionnaires. Tous deux agissent en dehors de la légalité, mais ils se pensent légitimes de poser de tels actes. Leurs actions mélangent le domaine civil et militaire si bien que cette distinction s'estompe. La grande différence entre le combattant révolutionnaire et le partisan est que ce dernier est attaché à la terre. Sa logique est tellurique. Une fois que l'ennemi désigné est hors de son territoire, ses actions s'atténuent. Ce n'est pas le cas du combattant révolutionnaire. Son combat ne se limite plus au territoire. Il incarne un idéal de justice quasi-métaphysique. Son agressivité sera sans bornes et ses actions sans limites. Le terroriste moderne s'y reconnaît. Il agit dans la *justa causa* et non plus dans le *justus hostis*. Autrement dit, toute action (même la pire) servant sa cause est bonne. En guise de comparaison, le partisan est une sorte de corsaire terrestre tandis que le terroriste s'apparente davantage à un pirate aux motivations politiques.

Le terroriste a évolué au cours de l'histoire. Il fut d'abord un anarchiste révolutionnaire, ensuite un militant anticolonialiste, puis un activiste d'extrême gauche pour être actuellement un terroriste de nature globale à dominante islamique. Il existe aussi une zone grise. Un combattant de la liberté afghan face à l'invasion de l'Armée rouge était considéré comme un résistant. Entre temps, il s'est retourné face à ses anciens alliés. Maintenant, il est vu comme un terroriste. Il a fallu attendre les 4 conventions de Genève de 1949 pour que les résistants de la 2^e Guerre mondiale soient considérés comme des combattants réguliers.

Le terrorisme global est de nature illimitée. C'est le propre du combattant révolutionnaire. Il poursuit sa lutte jusqu'à la mort. Il ne fait aucune distinction entre les civils, les militaires, les belligérants et les neutres. Il a recours à tous les moyens pour servir sa cause. De plus, il n'a pas de véritable assise territoriale. Il fonctionne en réseau. Il se fonde aisément dans la population (cellule

¹ Cette distinction est capitale. L'universel est apolitique dans le sens qu'il n'inclut pas la dimension conflictuelle inhérente au politique.

² Le partisan français durant la Deuxième Guerre mondiale luttait contre l'occupant allemand malgré les répressions du régime de Vichy. Il faut toutefois nuancer. Toutes les luttes menées par le partisan ne sont pas purement politiques. Les zadistes en sont la caricature.

dormante) avant d'éclater au grand jour. Il jouit ainsi d'une imprédictibilité très inquiétante. Il a recours au cyberconflit (sabotage, espionnage, subversion, etc.) ainsi qu'à la guerre économique pour annexer de nouveaux territoires économiques et cognitifs. L'urbanisation chaotique des villes du Moyen-Orient et la désinstitutionnalisation de la vie politique sont des facteurs extrêmement favorables à l'escalade terroriste.

Le terrorisme global relève-t-il d'une nouvelle forme de criminalité ou d'une nouvelle forme de guerre? Les terroristes accomplissent des actes qui apparaissent incompréhensibles, surtout si nous pensons vivre dans une meilleure société que la leur (c'est ce que je pense). En retour, nous luttons avec des actions de police, avec des moyens militaires. Il est indispensable de distinguer le criminel de l'innocent. Nous pouvons négocier avec un ennemi reconnu, mais pas avec un terroriste, qui accomplit des actes criminels. D'ailleurs, lui-même ne souhaite pas négocier puisqu'il cherche à atteindre un but. Mais ses actions ne visent pas le but lui-même. Il recourt à la terreur pour obtenir un changement, une reconnaissance, comme par exemple que les Etats-Unis changent leur politique au Moyen-Orient. D'une certaine façon, le terroriste est un partisan global. Il n'est pas un criminel qui ne cherche que son enrichissement personnel. Ses revendications sont politiques. La terreur qu'il inspire est convertible en capital politique. Il est bien un ennemi politique, un *hostis*. Il pose des attentats qui sont avant tout politiques avant d'être criminels. C'est pourquoi un terroriste ne peut être assimilé à un criminel de droit commun.

La guerre contre le terrorisme est asymétrique. La composante psychologique est centrale. Les Occidentaux pensent qu'aucun bien n'est supérieur à la vie. Notre rationalisme occidental et notre indignation cachent la logique stratégique que visent leurs crimes politiques. Le terrorisme fait beaucoup moins de morts que les massacres et les génocides, mais il provoque des réactions plus spectaculaires. L'impact sur l'opinion est largement relayé par les médias qui le dénoncent. Finalement, le terrorisme fragilise nos positions et déstabilise nos sociétés. Son but est de nous faire plier par la terreur. Celle-ci est imprévisible. Elle nous laisse sans défense et décrédibilise nos Etats. Elle nous entraîne dans des fantasmes de suspicion et des théories du complot.

Les terroristes ne peuvent espérer vaincre et leurs adversaires ne peuvent pas les éliminer complètement³. C'est une guerre qui ne peut être ni gagnée ni perdue. Carl Schmitt avait prédit le retour aux guerres longues de basse intensité et internationales. Le terrorisme global a du beau temps devant lui.

Quelques remarques

La pensée de Carl Schmitt est très structurante. Elle permet de classer les belligérants en fonction de leur nature et de mieux comprendre le type de conflit qui en résulte. La guerre de 30 ans a laissé une profonde cicatrice en Europe. La «*realpolitik*» de l'époque a conduit les puissances européennes à se reconnaître comme des Etats souverains. Pas question de briguer la souveraineté de son voisin. Il est un autre moi-même avec lequel je fais la guerre pour des ressources ou du pouvoir. Un jour, nous serons à nouveau réconciliés. La guerre est donc réglée (*jus in bello*). Elle poursuit un but autre que l'anéantissement pur et simple de mon ennemi. Le *justus hostis* et le *jus in bello* s'articulent très bien entre des Etats bien «*délimités*». Mais que se passe-t-il pour de jeunes pays? L'un va grossir en envahissant un autre jusqu'à la limite de la frontière d'un pays suffisamment puissant, rétablissant l'équilibre. Il a fallu des siècles à l'Europe pour en arriver là. Je doute qu'il en soit ainsi partout dans le monde. La guerre réglée à l'ancienne est hélas un vieux rêve. Nous avons des acteurs très fluctuants, des situations explosives et des problèmes environnementaux. Le conflit se déroule en zone grise. Le moyen qui l'exprime le mieux est à mon sens le cyberconflit. Il est difficile de dater le début de l'attaque, de dire depuis quand elle dure et d'où elle fut lancée. Pire même, l'identité des acteurs reste incertaine. Parfois, c'est l'Etat lui-même, des organisations collectives ou des individus comme acteurs stratégiques. Les agressions ne visent plus la destruction pure et simple d'infrastructures, mais restent essentiellement de l'espionnage, du sabotage et de la subversion. Nous allons de plus en plus vers des guerres en temps de paix. La victoire n'existe plus, puisqu'il n'y a pas un vaincu pouvant reconnaître la défaite. C'est une guerre cognitive.

M. K.

Pour en savoir plus :

Jünger, Ernst, *La guerre comme expérience intérieure*, Christian Bourgeois Editeur, Paris, 2008.

Huyghe, François Bernard, Kempf, Olivier, Mazzucchi, Nicolas, *Gagner les cyberconflits*, Editions Economica, Paris, 2015.

De Benoist, Alain, *Carl Schmitt actuel*, Editions Krisis, Paris, 2007.

³ Il y a toutefois quelques exceptions dont la plus importante fut la guerre révolutionnaire dirigée par Mao Zedong. C'est un modèle du genre. Au départ, l'action des communistes chinois est une guérilla. Elle se transformera lentement en une guerre révolutionnaire. Mao va utiliser les campagnes, encadrer les paysans et souder le peuple dans l'idéologie communiste chinoise. Il construira une base arrière, un lieu de retraite très difficile d'accès dans lequel il accumulera des ressources. A la longue, la guérilla aura usé l'ennemi. C'est alors le moment crucial de conduire une guerre plus conventionnelle pour parvenir à la victoire.